

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1223 Décisions concernant les Ministères

n° 1223

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 octobre 1963

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro

31 octobre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le guide de 1er classe Sougueh Mehileh, de la 3e Compagnie de Milice à Ali-Sabieh, est licencié pour cause de suppression d'emploi. L'intéressé qui totalise 4 ans 5 mois de services effectifs dans la Milice, peut prétendre à une indemnité de licenciement égale à 2 mois de solde nette, soit: dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit francs Djibouti (10.998 F.D.) en exécution de l'article 22 de l'arrêté n° 1252 du 16 novembre 1961.